



cette situation est elle normale que puis je faire

Par **papy62**, le 15/10/2012 à 15:31

Bonjour a toutes et a tous,

Jean Pierre 53 et demi licencié d'une entreprise ou j'étais actionnaire du capital pour un montant de 10% soit 750€

j'ai été licencié le 23 juillet 2012 de la société que j'ai créée avec un collègue LE 1 ER JANVIER 2011

lui a pris un statut de gérant, moi j'ai conservé mon statut de salarié cadre pédagogique.

voilà ma question :

en décembre 2012 la société connaît des soucis financiers, donc pas de salaire pas de frais à cela je dépose au compte courant d'associé la somme de 5000€ . entre temps le gérant me fait signer un avenant réduction du temps de travail et du salaire de plus en février le gérant fait et obtient une demande d'allocation de chômage partielle

malgré cela je ne perçois plus de salaires ni de frais depuis le mois d'avril.

à ce jour la liquidation judiciaire a été prononcée , j'ai accepté le contrat de sécurisation professionnelle

le liquidateur judiciaire m'a fait parvenir un chèque d'un montant de 1790€ pour solde de tout compte provisoire cela ne correspond pas à mes pertes de salaires qui s'élèvent à 8500€ sans mes frais , sans mes 3000€ au compte courant d'associé est-ce normal ??????? si non à qui dois-je m'adresser ????????

Le gérant déclare avoir procédé à la demande de liquidation judiciaire , alors pourquoi j'ai dû acquiescer à un prélèvement de la mutuelle sous peine de contentieux ??????? ce jour la banque me réclame le remboursement d'un prêt entreprise sous peine de contentieux est-ce normale ??????

Suite à cela aujourd'hui j'ai retrouvé un travail , normalement Pôle emploi devrait m'indemniser d'un différentiel de salaire je n'y ai pas le droit , mes indemnités au Pôle emploi devaient être de 80% de mon ancien salaire brut malgré cela j'ai perçu 80% du salaire net

désolé d'être aussi long , merci à vous anonyme de prendre le temps de lire et d'aider des gens qui ne sont rien pour vous et pourtant vous donnez de votre temps

moi l'ancien sapeur pompier volontaire je peux comprendre cela mais ce qui m'arrive je ne comprend pas et surtout la vie très mal

merci oui merci et en attendant de vous lire

cordialement

jean pierre

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **15:58**

Bonjour,

Sur plusieurs points, il me semble difficile de répondre sans avoir le dossier sous les yeux mais il doit déjà y avoir la date à rectifier concernant les faits qui se seraient produits en décembre **2012**...

Je pense que vous pourriez déjà essayer d'avoir des réponses à vos interrogations en vous rapprochant d'une part du liquidateur judiciaire sachant que la dette salariale de l'entreprises ne fait pas partie du même registre que le compte-courant d'associé et d'autre part de Pôle Emploi...